

# ÉDUCATION. Totems communs pour les écoles publique et privée

## Polémique à Percy-en-Normandie

À **PERCY**, près de Villedieu-les-Poêles, la commune va faire la promotion des écoles publique et privée qui scolarisent, sur son territoire, les enfants de la maternelle au primaire, en arborant des totems communs à ces deux établissements, aux principales entrées de son agglomération.

82 % dans le public

Cette situation fait réagir le syndicat d'enseignants Sgen-CFDT de la Manche : « Si la loi Debré de 1959 impose aux communes de financer à parité les dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires publiques et privées et si la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 étend cette obligation aux écoles maternelles privées, il n'appartient pas, selon nous, aux communes de faire la publicité de l'école privée, déclare Valérie Levavasseur. Dans le contexte actuel de polémique autour des propos de la ministre de l'Éducation Amélie Oudéa-Castéra sur l'école publique et ses soi-disant défaillances, cette promotion de l'école privée nous semble inappropriée et maladroite ».

Le syndicat estime que les « affiches mettant « à pied d'égalité » les écoles publique et privée d'une commune », dont le projet de maquette a été envoyé aux établissements, « relèvent d'un choix politique favorable à l'enseignement sous contrat ». Il déplore, par anticipation, « leur impact possible au détriment de l'école de la République ».

Le maire de la localité, Charly Varin, également président de l'Association des maires de la Manche, se dit surpris par cette polémique et ce discours : « On assume le choix de faire la promotion du public et du privé car on raisonne à l'échelle du territoire. La guerre public/privé n'est pas notre sujet. Je constate que le Sgen-CFDT n'est pas très bien informé de la situation locale : 82 % des CM2 de l'école privée de Percy vont au collège public. Et sans cette école, la commune perdrait son collègue ! »

Le projet d'un affichage commun pour les deux écoles, sur le même totem, découle d'une décision du conseil municipal de Percy de les mettre sur un pied d'égalité pour leurs journées portes ouvertes. Auparavant, les deux établissements utilisaient, à des dates différentes, les totems d'entrée de ville pour leurs opérations. Cette règle a été imposée à la suite d'un soutien financier exceptionnel de la collectivité au privé.

G. P.



Cette année, les totems, situés sur les principales entrées de Percy-en-Normandie feront, sur le même panneau, la promotion des écoles publique et privée de la localité.